

COMMUNE DE COSSÉ EN CHAMPAGNE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 28 MARS 2019
COMPTE RENDU

Date de convocation : 14/03/2019

Date d'affichage : 14/03/2019

Conseillers en exercice : 11

Présents: 9 Votants: 9

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, sous la présidence de Stéphane FOUCHER Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Etaient présents : Mme C. DAVID et Mrs S. FOUCHER, G.BELAIR, S. COIGNARD, J-F GARREAU M BAUDOIN, M .DZIURDA, G. CARTIER et D.LAVOUE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: S. FOURMOND et J.J .LISSILLOUR

Marie-Jo Mesnil, secrétaire de mairie, assistait également à la présente séance.

1. Approbation du Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 14 février 2019 à l'unanimité.

2. Voirie

a) Devis de ALLO MARQUAGE pour les marquages au sol

Monsieur le Maire informe le conseil que le chantier pour les marquages au sol est en cours de réalisation par l'entreprise ALLO MARQUAGE.

Cela concerne la signalisation horizontale programmée en 2018 pour la réfection des anciens marquages au sol et la signalisation des nouveaux stationnements route de Bannes, puis la signalisation programmée sur l'exercice 2019 pour les stationnements et passages piétons, rue des Fours à Chaux.

Il rappelle le montant du devis accepté en 2018 pour la somme de 580.20 € TTC et informe du montant du devis pour 2019 s'élevant à la somme de 576.72 € TTC.

La pose des bornes prévue pour la signalisation verticale des stationnements sera réalisée dans un second temps après avoir analysé le comportement des automobilistes.

En effet, la quantité des bornes à poser et leurs emplacements seront décidés en fonction de la vitesse des véhicules constatée.

b) Ecoulement des eaux pluviales devant le 12 rue du Moulin à Vent :

Lors des séances précédentes, le conseil a réfléchi sur les solutions à apporter pour remédier au problème des écoulements des eaux pluviales au niveau du 12 rue du Moulin à Vent.

L'idée retenue en séance du 17 janvier 2019 était de supprimer le regard car le tuyau d'évacuation est trop petit et faire un caniveau sur le trottoir par la pose de bordures CC1.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier cette opération à l'entreprise SECHE pour un montant total de 745 € HT.

3. Maison d'Assistants Maternelles : Bilan de la visite du CAUE du 15 mars pour effectuer les plans et chiffrer la programmation.

Dans la continuité de la réflexion sur le projet de la MAM, le CAUE, Service départemental d'architecture a été consulté et s'est déplacé le 15 mars sur les lieux du projet.

Assistaient également à cet entretien, les assistantes maternelles intéressées et motivées par le projet.

Le CAUE a bien appréhendé le dossier et a rédigé une convention à signer entre le CAUE et la collectivité, chiffrée à 1000 €.

Les missions du CAUE seraient de nous aider à réfléchir sur l'opportunité et la faisabilité de l'opération, de déterminer l'enveloppe financière et organiser le recours à la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CAUE.

4. Aire de Jeux : Présentation d'un devis de COMAT & VALCO

Le conseil donne son accord pour acquérir une table de ping-pong à installer au plan d'eau et accepte le devis de la société COMAT & VALCO pour la somme de 1 518.92 € HT.
Des bénévoles se chargeront de la poser.

5. Commission « ERVE AVAL-TREULON-BOUCHARDIERE » Délégué

Le Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe « SBeMS », créé depuis le 1^{er} janvier 2019 a compétence en matière de GEMAPI (Gestion des milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur les territoires des bassins versants de l'Erve, de la Vaige, de la Taude, de la Voutonne, de la Bouchardièrre et du Rau de Parcé.

Cinq membres adhèrent à cette structure à savoir la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe, la Communauté de Communes des Coëvrons, la Communauté de Communes de Loué-Brulon-Noyen et la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.

A la suite de la réunion du Comité Syndical du 12 février 2019, il a été souhaité mettre en place cinq commissions territoriales sur le territoire de compétence présidé par un membre du bureau du SBeMS :

- > Commission Vaige – *Pascal GANGNAT*
- > Commission Erve – *Solange SCHLEGEL*
- > **Commission Erve aval, Treulon et Bouchardièrre – *Ghislaine BODARD-SOUDEE***
- > Commission Voutonne & Rau de Parcé – *Ghislaine BODARD-SOUDEE*
- > Commission Taude & Baraize – *Thierry HOMET*

Ces instances non délibérantes, ont pour rôle de créer un lieu d'échange afin de faire remonter les besoins de terrains, d'assurer la cohérence des actions et de présenter les projets du syndicat ou de tout autre partenaire en lien avec le thème. Elles seront composées de représentants des communes (maire ou son représentant) et le cas échéant des Communes, des EPCI ou des syndicats situés sur et en dehors du périmètre syndical pour assurer la cohérence des travaux dans une logique de bassin versant.

Ce Syndicat de bassin nous sollicite pour nommer un délégué chargé de représenter la commune aux réunions de la commission « ERVE AVAL-TREULON-BOUCHARDIERE »

Guillaume BELAIR accepte d'être le délégué de cette commission malgré l'absence de pouvoir à ces réunions.

6. Budget annexe lotissement

a) Vote du compte administratif 2018

Le conseil municipal de Cossé en Champagne, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume BELAIR, premier adjoint,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. Stéphane FOUCHER, maire,

Après retrait de la séance de Monsieur Stéphane FOUCHER,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe lotissement, lequel peut se résumer comme suit :

Fonctionnement	Prévus	Réalisés	Résultat
Dépenses	2 976,00	0,00	0.00
Recettes	2 976,00	0,00	0.00
Investissement	Prévus	Réalisés	Résultat
Dépenses	2 976,00	0,00	0.00
Recettes	2 976,00	0,00	0.00

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

b) Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHER, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état d'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

c) Vote du budget primitif 2019 du budget annexe lotissement

Le conseil municipal, considérant que le budget lotissement n'a plus lieu d'être,

Donne son accord pour dissoudre le budget lotissement au 31/12/2019,

Donne son accord pour rembourser l'avance consentie par le budget général de la commune,

Vote le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe lotissement comme suit, lequel s'équilibre

En dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 2 976.29 €

En dépenses et recettes d'investissement à la somme de 2 976.00 €

7. Budget communal

a) Vote du compte administratif 2018

Le conseil municipal de Cossé en Champagne, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume BELAIR, premier adjoint,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. Stéphane FOUCHER, maire,

Après retrait de la séance de Monsieur Stéphane FOUCHER,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe lotissement, lequel peut se résumer comme suit :

b) Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	41 948.77 €	3 899.13 €	252 775.15 €	311 734.08 €	294 723.92 €	315 633.21 €
Totaux	41 948.77 €	3 899.13 €	252 775.15 €	311 734.08 €	294 723.92 €	315 633.21 €
Résultats de clôture année N	38 049.64 €			58 958.93 €		20 909.29 €
Résultats reporté n-1		11 535.53 €		140 936.06 €		152 471.59 €
Total	41 948.77 €	15 434.66 €	252 775.15 €	452 670.14 €	294 723.92 €	468 104.80 €
Totaux cumulés	26 514.11 €			199 894.99 €		173 380.88 €
Restes à Réaliser	-	-		-		-
Résultats définitifs	26 514.11 €			199 894.99 €		173 380.88 €

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

c) Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHER, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état d'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

d) Affectation des résultats

Vu l'excédent de l'exercice 2018 en section de fonctionnement de 199 894.99 €

Vu le déficit de l'exercice 2018 en section d'investissement de 26 514.11 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- Affecter le déficit d'investissement en section d'investissement : 26 514.11 €
- Affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement : 173 380.88 €
- Affecter l'autre partie en excédent capitalisé en section d'investissement : 26 514.11 €

e) Vote du budget primitif 2019

Le conseil municipal,

Vote le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe lotissement, lequel s'équilibre

En dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 455 186.88 €

En dépenses et recettes d'investissement à la somme de 146 067.70 €

8. Questions et informations diverses

Monsieur le maire informe que le DPE (diagnostic de performance énergétique) a été réalisé le 19 mars 2019 pour le multiservices, il a été adressé à Mtre Guédon, notaire à Ballée, chargé de la rédaction du bail à reconduire avec Valérie Bourny.

Lundi 1^{er} avril, mise en œuvre de l'ouverture du sentier pédestre pour la partie longeant le ruisseau auprès des lagunes, l'entreprise GASNIER procèdera au broyage et Dominique Lavoué se chargera de dégager les branches avec son télescopique aidé de Philippe Bignon et de quelques bénévoles.

La prochaine réunion de conseil aura lieu jeudi 25 avril à 20 heures.

La séance est levée à 22h45